

# Les écoles en difficulté seraient au plus mal sans ces subsides

■ **Enquête du Segec: les moyens additionnels ne servent que pour un quart à engager du personnel.**

Les écoles qui accueillent des enfants défavorisés sont provisoirement soulagées. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de suspendre sa décision de supprimer, à partir de septembre 2015, les subsides additionnels accordés à ces écoles "en encadrement différencié". L'intention initiale était de convertir cette enveloppe de 13,9 millions en 350 emplois à destination (pas forcément exclusive) des écoles qu'on appelait avant "en discrimination positive" (D+).

On le sait : l'équipe Demotte a fait marche arrière suite aux protestations véhémentes du secteur. Il faut dire qu'une école francophone sur quatre est concernée par l'encadrement différencié (soit 874 établissements et 210 000 élèves, tous réseaux confondus). Avant de décider de réaffecter (ou pas...), ces 13,9 millions à l'embauche d'enseignants supplémentaires ou d'autres catégories de personnel, le gouvernement a sagement décidé de confier à l'Inspection pédagogique une évaluation préalable qui doit préciser à quoi servent réellement ces fameux subsides additionnels.

Une démarche que le patron du Secrétariat de l'enseignement catholique (Segec), Etienne Michel, juge "tout à fait légitime". C'est d'ailleurs dans cet esprit que

le réseau libre a déjà mené sa propre évaluation auprès de ses membres.

Cette enquête a permis de recueillir des données pour 222 implantations scolaires reconnues en encadrement différencié dans l'enseignement catholique fondamental et secondaire. Ce qui veut dire que 75 % des écoles libres concernées ont répondu aux questions.

Alors, à quoi servent ces subventions supplémentaires? L'enveloppe qui y est réservée sert à 5 grandes affectations,

**1 L'engagement de personnel (24 %).** C'est le pourcentage du montant annuel des moyens financiers le plus important (voir détail ci-dessous).

**2 L'aménagement et l'embellissement des locaux ou des abords de l'implantation (21 %).** "C'est un point important, qu'il ne faut pas sous-estimer", insiste Etienne Michel. "L'état des bâtiments a des répercussions sur l'image que les enfants ont d'eux-mêmes."

**3 La prise en charge des frais de participation aux activités pédagogiques, éducatives, culturelles et sportives (20 %).** C'est-à-dire les sorties au

théâtre, les classes vertes ou de mer, les journées sportives...

Au sein du gouvernement, certains s'interrogent sur le bien-fondé de financer de telles activités par le biais des subventions supplémentaires à l'encadrement différencié.

Le patron du Segec, lui, se montre très clair: "Dans les milieux défavorisés, ces activités ne vont pas de soi. Ces subventions

permettent d'organiser des choses que ces élèves ne feront jamais avec leurs familles. C'est un élément important. On dit souvent que l'école doit aujourd'hui remplir un nombre trop grand de missions: l'enseignement et l'éducation au sens large. Mais l'école n'est pas toute seule: il est utile qu'elle puisse construire des partenariats. D'où l'intérêt d'utiliser une partie de la subvention pour engager du personnel provenant d'associations éducatives, culturelles ou sportives".

**4 L'achat de matériel pédagogique** pour les professeurs et de fournitures scolaires pour les élèves (cahiers, far-des...), destinés spécifiquement à l'implantation (18 %).

**5 La création d'espaces de rencontres;** l'installation et le fonctionnement de bibliothèques, de centres de documentation et de ressources multimédias; l'achat de livres, de manuels, de journaux, de revues et périodiques, de logiciels scolaires et d'autres supports d'information (15 %).

Il faut enfin ajouter un dernier poste: la formation continue (organisation, remplacement de personnel...), à hauteur de 1,6 % du montant annuel de l'enveloppe.

**Annick Hovine**

**Les trois quarts des écoles libres concernées ont répondu à l'enquête.**

## Des élèves ne mangeraient plus à midi...

L'enquête menée par le Segec révèle des situations de très grande pauvreté, dans certains quartiers, qu'on a du mal à imaginer. Actuellement, l'argent versé aux écoles qui scolarisent des enfants précaires sert aussi à... acheter des sandwiches. Ainsi, 26 % des écoles libres qui bénéficient d'un encadrement différencié indiquent que si on leur coupait les subventions de fonctionnement, elles ne pourraient plus fournir "un repas minimal" à certains élèves qui arrivent sans aucun

pique-nique à l'école. Dit plus crûment, certains enfants resteraient le ventre vide jusqu'au soir.

Neuf écoles sur dix estiment encore que la suppression des subsides aurait une incidence (très) négative sur la qualité du milieu de vie (90 %) et de l'approche

pédagogique (89 %). "Les directions nous disent que la beauté, l'entretien, la tenue correcte des lieux scolaires et les conditions d'hygiène de l'école sont parfois très loin de ce que les enfants connaissent dans leur

milieu familial", commente Etienne Michel.

Sans cet argent, il y aurait encore, selon ces écoles, des conséquences fâcheuses sur le climat scolaire (83 %) et le soutien aux familles en difficulté (81 %).

Les activités de remédiation seraient également mises en péril, pronostiquent deux tiers des répondants.

On peut encore craindre une augmentation des faits de violence, verbale et physique, selon 62 % des écoles libres qui

accueillent des enfants défavorisés.

**An.H.**

## Épinglé

### Trois fois plus d'éducateurs que d'enseignants

**3% d'enseignants.** Le détail des dépenses relatives à l'engagement du personnel via les subventions de fonctionnement liées à "l'encadrement différencié" montre clairement que les enseignants n'arrivent pas en tête. Les éducateurs représentent un tiers du personnel engagé (34%). Pourquoi ? *"Rien n'est prévu au cadre de l'enseignement fondamental pour les éducateurs"*, répond Etienne Michel. *"Et dans ces écoles en particulier, on en a vraiment besoin."* Comme de personnel pour encadrer les élèves en dehors des heures de cours (13%). On engage aussi des logopèdes (12%) et des enseignants (12%), qui ne représentent finalement que 3% des subventions de fonctionnement. On engage aussi des assistants sociaux, des bibliothécaires, des médiateurs, des assistantes maternelles....

**400 équivalents temps plein.** Si on extrapole les résultats de l'enquête du Segec à l'ensemble des écoles francophones en encadrement différencié, on peut estimer que les subventions de fonctionnement permettent d'engager environ 400 emplois équivalents temps plein, dont la moitié de personnel peu qualifié, notamment via des statuts PTP (programme de transition professionnelle). **An.H.**